

Traité sur le commerce des armes
Neuvième Conférence des États Parties
Genève, 21–25 août 2023

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES COMITÉ DE GESTION : PROJET INITIAL DE RECOMMANDATIONS (PROPOSITION)

CONTEXTE

1. La Huitième Conférence des États Parties (CEP8) au Traité sur le commerce des armes (TCA) réunie du 22 au 26 août 2022 « a chargé le Comité de gestion de revoir le programme de travail du TCA, en consultation avec les États Parties et les États Signataires, et de soumettre une proposition à la Neuvième Conférence des États Parties pour décision. En entreprenant cette tâche, le Comité de gestion est invité à prendre en compte les éléments suivants : les objectifs prévus d'universalisation et de mise en œuvre du TCA ; l'optimisation des processus de soutien interne du TCA ; les gains d'efficacité financière prévus ; et l'état d'avancement du calendrier de désarmement ».

2. Suite à la décision de la CEP8, le Comité de gestion a préparé un document de travail pour accompagner ses délibérations internes et faciliter les consultations avec les États Parties et les États Signataires ainsi qu'avec d'autres parties prenantes au TCA sur l'examen de l'efficacité du programme de travail du TCA. Le document de travail du Comité de gestion a mis en évidence l'approche choisie par le Comité par rapport à cette tâche et a souligné certains des éléments que le Comité souhaiterait évaluer dans le cadre de ses efforts visant à préparer un projet de proposition à l'intention de la CEP9 pour examen et décision.

3. Le document de travail du Comité a été distribué le 31 janvier 2023 aux parties prenantes au TCA avec tous les autres documents pour les réunions du TCA de février 2023. Le document de travail a été examiné et discuté lors de la première réunion informelle de la CEP9, le 17 février 2023. En présentant son document de travail, le Comité a indiqué que son objectif n'était pas de fournir des solutions ou des réponses à la tâche à accomplir, mais plutôt de solliciter les avis et les commentaires des parties prenantes sur des éléments ou des questions qu'il souhaiterait évaluer plus en détail. Ce document servira de base au projet initial de recommandations (proposition) que le Comité prévoit de soumettre à la réunion du mois de mai et, en fin de compte, à la CEP9, conformément aux instructions de la précédente Conférence.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS LORS DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER

4. Au cours de la réunion du 17 février 2023, les délégations ont examiné et commenté le document de travail du Comité afin de prendre en considération les éléments préliminaires qui y sont présentés. Voici un aperçu des principaux thèmes abordés par le Comité lors de la réunion du 17 février 2023.

Cadre et processus institutionnels actuels du TCA

5. Les participants se sont accordés sur le fait que le cadre et le processus institutionnels actuels

du TCA ont bien fonctionné jusqu'à présent et ont produit des résultats positifs et utiles. Dans un même temps, les délégations ont exprimé de manière plus ou moins prononcée le besoin d'une certaine forme d'optimisation du processus actuel, en matière d'horaires de réunion, de méthodes de travail et de thèmes de discussion, tout en restant ouvertes à l'étude d'autres options possibles.

6. Au cours de la discussion, certaines délégations ont établi un lien entre la révision du programme de travail du TCA et le faible niveau actuel de participation aux Groupes de travail du TCA et aux réunions préparatoires de la CEP. Selon eux, cela démontre la nécessité de revoir les méthodes de travail du TCA, y compris la configuration des Groupes de travail du TCA.

Approche de l'exercice de révision

7. En ce qui concerne l'approche choisie pour l'exercice de révision, plusieurs délégations ont souligné que les changements apportés au programme de travail actuel doivent être correctement étudiés et discutés de manière transparente. À cet égard, l'incidence des changements potentiels doit être soigneusement évaluée en fonction des difficultés persistantes de mise en œuvre du Traité ainsi que d'autres éléments associés. Il a également été mentionné que tout changement ne devrait pas être figé, mais maintenu à l'étude afin de garantir que le TCA reste adapté à son objectif.

8. D'autres délégations ont noté que si la situation financière du TCA nécessite d'urgence une attention particulière, la révision ne doit pas être poursuivie comme une réduction des coûts, mais doit plutôt se concentrer sur la mise en œuvre pratique du Traité par les États Parties. À ce titre, les questions urgentes, les priorités et les objectifs associés à la mise en œuvre pratique du Traité doivent être identifiés et rationalisés pour former la base de nouvelles discussions sur le TCA.

Configuration et contenu des travaux des groupes de travail

9. En ce qui concerne la configuration et le contenu des travaux des groupes de travail, les délégations ont demandé que l'on se concentre plus directement sur la mise en œuvre pratique du Traité. Dans ce contexte, il a été fait référence au Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF), tant en ce qui concerne son travail sur le détournement que son approche, axée sur l'échange d'informations concrètes/pratiques, qui pourrait servir de modèle pour d'autres discussions. D'une manière générale, le contenu et le type de discussions devraient évoluer vers des mesures pratiques de mise en œuvre du Traité et des échanges sur des cas/expériences de mise en œuvre au niveau national. Cela inclut des discussions sur les efforts nationaux de mise en œuvre du Traité et son incidence humanitaire « réelle ». Il a été noté que les discussions concernant les capacités nationales de mise en œuvre du Traité devraient également prendre en compte les possibilités offertes par les mécanismes internes de soutien du TCA, comme le Fonds d'affectation volontaire (VTF). En ce qui concerne l'engagement des États, il a été mentionné que la présentation de documents de travail nationaux mettant en valeur les expériences nationales devrait être encouragée (cette pratique ayant été jugée utile lors des premiers cycles de CEP).

10. Quant au Groupe de travail sur l'application efficace du Traité (WGETI), il a été noté que ce dernier pourrait bénéficier d'un mandat plus global. Il devrait permettre une discussion dynamique sur les efforts de mise en œuvre par les États Parties, sans omettre les succès et les difficultés. Cette approche des discussions sur la mise en œuvre pratique du Traité placera dans leur contexte les questions de coopération et d'assistance internationales entre les États Parties, tel qu'elles sont envisagées dans les Articles 15 et 16 du Traité. Pour mieux cibler ses discussions et mettre en évidence l'interdépendance des articles du Traité, le WGETI doit se concentrer sur des sujets limités, étant donné que gérer/faciliter de nombreux sujets en parallèle n'est pas tenable. Lors de l'élaboration de nouveaux outils ou documents d'orientation, si cela est jugé nécessaire, le WGETI devrait d'abord faire

le point sur les ressources existantes et éviter les doubles emplois.

11. En ce qui concerne le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapport (WGTR), il a été mentionné que ce groupe de travail pourrait conserver les sujets de discussion actuels, mais que ces discussions ne nécessitent pas une réunion d'une journée entière.

12. Quant au Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU), les délégations ont soutenu l'approche coordonnée et pratique de l'universalisation du Traité proposée dans le projet de document présenté lors de la réunion de février 2023 par les coprésidents du WGTU. Il a été noté que le projet de document met en évidence l'utilité du Fonds d'affectation volontaire dans la promotion de l'universalisation du Traité.

Format des réunions des groupes de travail et méthodes de travail

13. Les délégations ont souligné que le format des réunions des groupes de travail et leurs méthodes de travail doivent permettre une participation inclusive, collaborative, efficace, efficiente et large, et que les réunions en ligne ou hybrides devraient jouer un rôle dans cet effort.

14. En ce qui concerne l'engagement pendant les périodes intersessions, certaines délégations ont exprimé leur intérêt pour des réunions en petits groupes pour les délégués intéressés ou des réunions régionales. Il a néanmoins été noté qu'à l'heure actuelle, les périodes intersessions sont trop courtes pour permettre des consultations intersessions significatives. Il a en outre été indiqué que la Plateforme d'échange d'informations située dans la zone confidentielle du site Internet du TCA pourrait également jouer un rôle dans la facilitation des consultations informelles, en complément des efforts visant à maintenir la dynamique du processus du TCA.

Réduction du nombre de réunions (*en personne*) (cycles et horaires de réunions)

15. Plusieurs délégations ont indiqué qu'une seule session *en personne* d'une durée maximale de 5 jours des Groupes de travail du TCA et des réunions préparatoires à la CEP, sur la base d'une configuration révisée des Groupes de travail du TCA, devrait suffire pour soutenir et permettre des discussions efficaces et efficientes concernant le TCA.

16. Une session unique d'une durée maximale de 5 jours des Groupes de travail du TCA et des réunions préparatoires à la CEP pourrait être organisée entre les mois de mars et mai chaque année. Cette organisation des réunions du TCA peut faciliter la diffusion en temps voulu des documents relatifs aux réunions et donner aux délégations suffisamment de temps pour se préparer aux réunions. En outre, cela peut également permettre aux agents du TCA de faciliter les consultations informelles intersessions, si cela est jugé nécessaire, avec les parties prenantes au TCA sur les questions qui seront abordées lors des prochaines réunions du TCA. La date choisie pour cette session unique de réunions du TCA devrait tenir compte du calendrier de désarmement et d'autres événements importants liés à l'Organisation des Nations Unies afin de s'adapter aux capacités limitées des délégations.

17. Les délégations favorables à une session unique des réunions du TCA ont précisé que la réduction du nombre actuel de réunions pourrait ou devrait être complétée par des consultations intersessions informelles. Cela pourrait inclure des réunions en petits groupes pour les délégués intéressés et des réunions régionales.

18. Certaines délégations ont indiqué que les avantages offerts par les deux sessions de réunions du TCA actuelles concernant la préparation efficace des résultats de la conférence ne devraient pas être sacrifiés au cours de l'exercice de révision, mais devraient être pris en compte lors de l'examen de

la possibilité de réduire le nombre de réunions.

OBSERVATION GÉNÉRALE DU COMITÉ DE GESTION

19. En conclusion du point de l'ordre du jour relatif à l'examen du programme de travail du TCA, le Président de la CEP9 a indiqué que le Comité allait examiner les contributions et les commentaires reçus sur le document de travail et élaborer ensuite un premier projet de recommandations (proposition) à soumettre à la réunion préparatoire informelle de mai 2023.

20. Suite à la réunion du 17 février 2023, le Comité s'est réuni et a examiné attentivement les principaux thèmes issus de cette réunion, tels que présentés ci-dessus.

21. D'une manière générale, le Comité observe que le cadre institutionnel et le processus actuels du TCA ont bien fonctionné jusqu'à présent et ont produit des résultats positifs et utiles adaptés aux circonstances prévues pour la période 2016/2017. Cependant, le contexte actuel, y compris l'adhésion au Traité et les défis de mise en œuvre, nécessite une optimisation du processus actuel du point de vue du temps de réunion, des méthodes de travail et des sujets de discussion.

PROJET DE RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE GESTION (PROPOSITION)

22. Sur la base des contributions de la réunion du 17 février 2023 et de ses propres observations quant au rythme actuel du processus du TCA, au niveau de participation et à l'orientation des discussions sur le TCA, le Comité souhaite présenter une ébauche initiale de ses recommandations (proposition) ci-dessous.

Centralité de l'application pratique du Traité

23. Afin d'aider de manière efficace les États Parties à mettre en œuvre leurs obligations au titre du Traité, les questions relatives à l'application pratique du Traité au niveau national doivent occuper une place centrale dans le programme de travail du TCA. À cet égard, le contenu et le type de discussions devraient passer du modèle actuel aux mesures pratiques d'application du Traité et aux échanges sur les cas et les expériences de mise en œuvre au niveau national.

Configuration et contenu des travaux des groupes de travail

24. Pour faciliter la hiérarchisation des priorités relatives à l'application pratique du Traité, les discussions au sein des Groupes de travail devraient se concentrer sur les efforts nationaux de mise en œuvre par les États Parties, sans omettre les succès et les difficultés, et l'impact réel du Traité tel qu'envisagé à l'Article 1 du Traité (Objet et but). Pour soutenir cette approche des discussions sur le TCA et placer dans son contexte la coopération et l'assistance internationales entre les États Parties, la configuration et le contenu des travaux des Groupes de travail du TCA devraient être revus et concentrés comme suit :

- a. Le Groupe de travail sur l'application efficace du Traité (WGETI) devrait adopter un ordre du jour/mandat plus global, permettre une discussion dynamique sur les efforts de mise en œuvre par les États Parties et faire valoir les pratiques nationales. Afin de rationaliser le travail en cours sur la mise en œuvre pratique et de souligner l'interdépendance des articles du Traité dans la pratique, les sujets de discussion de ce groupe de travail devraient être organisés selon les phases/étapes générales de l'application du Traité. Dans le même temps, le groupe de travail devrait également offrir un espace aux États Parties et autres parties prenantes pour soulever toute question d'actualité relative à la mise en œuvre, le cas échéant.

- b. Le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapport (WGTR) pourrait conserver les thèmes de discussion actuels, mais dans le cadre d'une répartition rationalisée du temps et d'arrangements d'interface établis avec le WGETI. À cette fin, ce groupe de travail devrait alimenter les discussions du WGETI en ce qui concerne la transparence et l'établissement de rapport, afin de souligner que ces deux points (transparence et établissement des rapports) sont des caractéristiques importantes de l'effort de mise en œuvre du Traité. Après la CEP9, ce groupe de travail devrait étudier les possibilités d'aligner son travail sur le travail principal du WGETI.
- c. Dans le contexte de l'approche coordonnée et pratique qu'il propose pour l'universalisation du Traité, le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU) devrait contribuer aux discussions du WGETI en ce qui concerne les questions d'universalisation du Traité et les aspects connexes. Tout en reconnaissant que l'universalisation du Traité ne constitue pas en soi une application du Traité, il est noté que les dispositions de soutien à la mise en œuvre du Traité peuvent influencer la ratification du Traité et l'adhésion à ce dernier. Par conséquent, dans le cadre de la discussion actuelle sur l'amélioration du travail du WGTU, ce groupe de travail devrait étudier les possibilités de mettre en adéquation son travail avec les activités principales du WGETI.
- d. Le Forum d'échange d'informations sur le détournement (DIEF) est d'une nature différente de celle du WGETI. L'objectif du DIEF n'est pas de discuter des mesures que les États prennent (devraient prendre) pour mettre en œuvre le Traité, mais de partager *des informations opérationnelles* sur des cas concrets de détournement suspecté ou détecté. À cet égard, le travail du DIEF resterait complémentaire de celui d'un WGETI remanié. Les Termes de référence du DIEF traitent également de la relation entre le DIEF et le WGETI, permettant au Président du DIEF d'informer oralement le WGETI des grandes tendances et des enseignements généraux tirés d'une réunion du DIEF, ainsi que des questions générales qui pourraient bénéficier de discussions politiques au sein du WGETI (Règle 22). Il est prévu de réexaminer le DIEF et son utilité lors de la CEP10. Cet examen pourrait permettre une meilleure adéquation des travaux du DIEF avec les principales activités du WGETI.

Nombre de Groupes de travail du TCA et de réunions de préparation à la CEP

25. L'état actuel du fonctionnement du TCA au regard du nombre de membres, des difficultés de mise en œuvre, de la saturation du calendrier de désarmement, de la capacité limitée des délégations et de la rigueur envisagée des discussions prévues sur le TCA motivent la rationalisation des réunions du TCA pour chaque cycle de CEP. **Dans ce contexte, le Comité recommande la tenue d'une session en personne par cycle, d'une durée maximale de 5 jours, pour les groupes de travail du TCA et les réunions préparatoires à la CEP.** La session *en personne* des réunions du TCA doit être assortie d'une certaine souplesse afin de permettre :

- a. aux présidents des CEP de fixer des dates pour les réunions du TCA qui tiennent compte du calendrier de désarmement et d'autres événements importants liés à l'Organisation des Nations Unies ;
- b. aux présidents des CEP de fixer, en consultation avec les agents du TCA concernés et le Secrétariat du TCA, le nombre de jours et d'heures de réunion qui conviennent au programme des discussions ;
- c. d'intégrer les activités des différents organes subsidiaires du TCA en vue d'améliorer l'efficacité

et les résultats ;

- d. d'éliminer la duplication des efforts et d'éviter la répétition des discussions.

26. Pour permettre une participation inclusive, collaborative, efficace et large aux discussions du TCA, la session unique proposée pour les réunions du TCA devrait être complétée par des consultations intersessions informelles qui pourraient inclure des réunions en petits groupes pour les délégués intéressés et des réunions régionales. À cet égard, les consultations informelles intersessions pourraient se dérouler en ligne ou sous forme hybride, ou utiliser la Plateforme d'échange d'informations située dans la zone confidentielle du site Internet du TCA, selon le cas.

27. Il est prévu que la session unique proposée pour les Groupes de travail du TCA et les réunions préparatoires de la CEP apportera les avantages suivants :

- a. Flexibilité intégrée pour s'adapter aux changements de circonstances, aux priorités du TCA, aux sujets de discussion et au niveau de participation.
- b. Diffusion en temps voulu des documents relatifs aux réunions
- c. Possibilité pour les délégations d'utiliser le temps dont elles disposent pour se préparer de manière adéquate aux réunions, et d'encourager les (plus) grands experts impliqués dans la mise en œuvre pratique du Traité à se rendre aux réunions.
- d. Possibilité pour les agents du TCA de mener des consultations informelles intersessions en ligne ou sous forme hybride et/ou par l'intermédiaire de la Plateforme d'échange d'informations, le cas échéant.
- e. Réalisation de gains d'efficacité dans l'allocation et l'utilisation des ressources.

CONCLUSION

28. Le Comité de gestion estime que le projet de recommandations (proposition) sur l'examen du programme de travail du TCA ne constitue pas un produit final sur ce sujet. Il s'agit plutôt d'un travail en cours qui devra être ajusté, affiné et revu au cours de la période à venir en tenant compte de l'expérience pratique acquise dans la mise en œuvre de ce modèle de programme de travail du TCA.
